



COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE

Téléphone : 890-8099

Télécopieur : 412-7302

Le 10 juillet 2019

Docteur Fabrice Brunet
Président-directeur général
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Objet : Avis du conseil multidisciplinaire au président-directeur général concernant la pratique professionnelle des orthophonistes du CHUM au cœur d'une pratique collaborative

Docteur Brunet,

En réponse au mandat que vous avez confié au comité exécutif du conseil multidisciplinaire visant à faire un état de situation sur la pratique professionnelle de ses membres au cœur d'une pratique collaborative, celui-ci a entamé une tournée à cet effet auprès de ses membres en juin dernier.

Les objectifs ciblés par la démarche sont les suivants :

- Effectuer un état de situation par le portrait SERGIP (soins, enseignement, recherche, gestion, innovation et partenariat patient);
- Identifier les écarts présents ainsi que des pistes de solutions associées;
- Émettre un avis et recommander des moyens ou actions permettant aux membres du CM d'exercer leur profession de façon optimale.

L'équipe du Service d'orthophonie a ainsi été rencontrée le 19 juin dernier par le comité exécutif du conseil multidisciplinaire et la Direction des services multidisciplinaires avec accompagnement par la Direction du soutien à la transformation.

Nous vous soumettons ici notre avis à l'égard de la pratique professionnelle des orthophonistes du CHUM.

Considérant que :

- La mission du CHUM est de soigner et guérir les patients adultes, en plus d'améliorer la santé de la population adulte et vieillissante grâce à nos expertises uniques et nos innovations;
- Le CHUM a une vocation de soins, de recherche, d'enseignement, de promotion de la santé ainsi que d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé;
- Plusieurs actions permettent au CHUM de concrétiser cette mission, dont :
 - Prodiguer les meilleurs soins spécialisés et surspécialisés pour l'ensemble de la population;

- Identifier les besoins des patients et développer des solutions novatrices grâce à la recherche;
- Participer activement au développement de la pratique des futurs professionnels de la santé et des intervenants du réseau et transmettre ses connaissances et son savoir-faire à la population et à nos patients;
- Promouvoir la santé et le mieux-être;
- Évaluer et améliorer les méthodes d'intervention en santé en place;
- Le CHUM est un établissement universitaire, un lieu de connaissances et de transfert du savoir, d'innovation, de technologies et de pratiques de pointe, mais il est aussi un milieu humain;
- Les indicateurs de performance en vigueur dans les services et départements cliniques servant de base comparative inter-établissements, la prestation de soins à la clientèle est fortement privilégiée au détriment d'autres activités non thérapeutiques pourtant essentielles à un centre hospitalier universitaire, tels que le développement de la pratique professionnelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation;
- 14.2 ETC sont attirés à l'orthophonie;
- Les orthophonistes du CHUM mettent en lumière que :
 - Les clientèles référées en orthophonie au CHUM sont complexes et nécessitent une prise en charge adaptée à cette complexité;
 - Le temps des professionnels s'avère presque exclusivement dédié à la prestation de services auprès de la clientèle, ne permettant pas de développer la pratique professionnelle, notamment par des comités de pairs, mais également l'enseignement, la recherche et l'innovation;
 - La couverture de clientèle s'avère difficile à assurer puisque les absences ne sont pas remplacées;
 - La demande actuelle en orthophonie est trop importante par rapport aux ressources humaines disponibles et un sentiment généralisé de surcharge est présent au sein de l'équipe, particulièrement depuis le déménagement dans le nouvel hôpital;
 - Malgré des clientèles variées et complexes, la pratique orthophonique au CHUM est désormais jugée moins stimulante en raison de l'impossibilité de développer des projets et d'innover par manque de temps ou de ressources humaines;
 - Afin d'offrir une prise en charge rapide auprès de la clientèle hospitalisée ou à l'urgence, le temps clinique est prioritairement accordé aux évaluations et les orthophonistes ont peu de temps pour les suivis qui en découlent;
 - L'offre de service externe en orthophonie n'est pas suffisamment balisée actuellement, entraînant de longs délais de prise en charge et générant une pression accrue sur les professionnels;
 - En raison du manque de ressources et de la surcharge de travail, les rapports de patients externes ne sont souvent pas produits dans les délais exigés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec;
 - Le Service d'orthophonie étant regroupé depuis 2017 avec ceux d'audiologie et de nutrition sous la gouverne d'un seul gestionnaire, les orthophonistes constatent que celle-ci est moins disponible et que les dossiers et projets du service progressent moins rapidement;

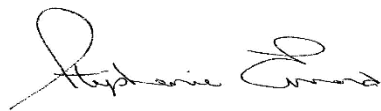
- L'intégration de patients ressources aux activités du service nécessite un temps important qui n'est pas comptabilisé comme tel;
- Le temps de déplacement à l'intérieur de l'établissement diminue la productivité;
- L'équipe peine actuellement à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles dans ce contexte.

Le conseil multidisciplinaire est d'avis que :

- L'offre de service externe en orthophonie doit être redéfinie;
- Des postes d'orthophonistes soient ajoutés afin d'assurer la réalisation des différentes missions du CHUM;
- Une valorisation et une reconnaissance officielle du temps accordé au développement de la pratique, à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation est une nécessité eu égard à la mission du CHUM, au même titre que la prestation de soins et de services;
- Les indicateurs de performance devraient non seulement être définis pour les activités cliniques, mais tenir compte également du développement de la pratique professionnelle, des activités d'enseignement, de recherche et d'innovation. Ceci constituerait une reconnaissance concrète de l'importance accordée à ces facettes de la mission d'un CHU;
- La Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM pourrait offrir davantage de soutien en lien avec la supervision clinique pour des activités transversales touchant plusieurs secteurs professionnels;
- Un allègement de la charge clinique des orthophonistes devrait être prévu lors de l'accueil de stagiaires afin d'assurer un enseignement de qualité auprès de clientèles complexes;
- La structure de gestion du service d'orthophonie devrait être modifiée afin de permettre un accès plus fluide à un gestionnaire et de faire progresser davantage les projets et dossiers en orthophonie;
- Les outils informatiques existants au CHUM et déjà utilisés par d'autres intervenants soient également mis à la disposition des orthophonistes afin de réduire le temps consacré à certaines tâches;
- Un code d'activité soit créé pour identifier le temps consacré par les cliniciens dans la formation et l'intégration des patients ressources.

En terminant, soyez assurés que notre avis s'inscrit dans une démarche de collaboration et que le comité exécutif du conseil multidisciplinaire se rend disponible pour échanger avec vous concernant le contenu de celui-ci.

Veuillez agréer, Docteur Brunet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Stéphanie Emond
Présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CHUM

c.c. Mme Geneviève Fortier, présidente du conseil d'administration, CHUM
M. Martin Demers, directeur, DSM
Mme Louise Belley, chef de service, Audiologie, Nutrition clinique et Orthophonie